Faire un stage sans convention

Par **Bryan97**, le **18/05/2015** à **14:24**

Bonjour,
je voulais savoir si pour faire un stage court dans un organisme associatif, il était obligatoire d'avoir une convention de stage (pour quelqu'un en licence). Le maitre de stage donnera à la fin une attestation

Par **Alister**, le **18/05/2015** à **19:41**

Bonjour,

Oui, il est toujours obligatoire d'avoir une convention de stage pour tous types de stage depuis le décret de 2010.

Il est donc nécessaire de se rapprocher du service des stages de sa fac avant tout stage, qu'il donne lieu à une gratification ou non, qu'il soit court ou non, qu'il soit obligatoire ou facultatif.

Attention : Depuis le décret du 27 novembre 2014, un stage ne peut être effectué que dans le cadre d'une formation diplômante comprenant plus de 200h de cours.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés